

Périodes d'interdiction et d'autorisation des épandages d'engrais azotés, selon le type d'effluent et l'occupation du sol

**FERTILISANT DE TYPE I : C/N > 8 ( Fumiers compacts non susceptibles d'écoulement et compost d'effluents d'élevage )**

Occupation du sol	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Jun	Jul	Août
Sols non cultivés (dont gel)												
Cultures implantées à l'automne ou en fin d'été (autres que colza)												
Colza implanté à l'automne												
Cultures implantées au printemps non précédées par une CIPAN ou culture dérobée ou un couvert végétal en interculture												
Cultures implantées au printemps précédées par une CIPAN ou culture dérobée ou un couvert végétal en interculture												
Prairies implantées depuis plus de 6 mois (dont prairies permanentes, luzerne)												
Cultures de tomates d'industries et de melons												
Autres cultures (perennes-vergers,vignes, maraichères, et porte-graines)												

**FERTILISANT DE TYPE I : C/N > 8 ( Tous les autres effluents de Type I )**

Occupation du sol	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Jun	Jul	Août
Sols non cultivés (dont gel)												
Cultures implantées à l'automne ou en fin d'été (autres que colza)												
Colza implanté à l'automne												
Cultures implantées au printemps non précédées par une CIPAN ou culture dérobée ou un couvert végétal en interculture												
Cultures implantées au printemps précédées par une CIPAN ou culture dérobée ou un couvert végétal en interculture												
Prairies implantées depuis plus de 6 mois (dont luzerne)												
Cultures de tomates d'industries et de melons												
Autres cultures (perennes-vergers,vignes, maraichères, et porte-graines)												

**FERTILISANT DE TYPE II : C/N < 8 ( Lisier, purin, fumier de volailles,.... )**

Occupation du sol	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Jun	Jul	Août
Sols non cultivés (dont gel)												
Cultures implantées à l'automne (autres que colza)												
Colza implanté à l'automne												
Cultures implantées au printemps non précédées par une CIPAN ou culture dérobée ou un couvert végétal en interculture												
Cultures implantées au printemps précédées par une CIPAN ou culture dérobée ou un couvert végétal en interculture												
Prairies implantées depuis plus de 6 mois (dont luzerne)												
Cultures de tomates d'industries et de melons												
Autres cultures (perennes-vergers,vignes, maraichères, et porte-graines)												

**FERTILISANT DE TYPE III : Engrais azotés minéraux**

Occupation du sol	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Jun	Jul	Août
Sols non cultivés (dont gel)												
Cultures implantées à l'automne (autres que colza)												
Colza implanté à l'automne												
Cultures implantées au printemps non précédées par une CIPAN ou culture dérobée ou un couvert végétal en interculture												
Cultures implantées au printemps précédées par une CIPAN ou culture dérobée ou un couvert végétal en interculture												
Prairies implantées depuis plus de 6 mois (dont luzerne)												
Cultures de tomates d'industries et de melons												
Autres cultures (perennes-vergers,vignes, maraichères, et porte-graines)												

	Epandage autorisé
	Epandage interdit sur l'ensemble de la zone vulnérable (ne s'applique pas pour l'irrigation, pour les déjections rejetées par les animaux eux-mêmes, pour les cultures sous abris, pour les compléments nutritionnels foliaires et pour l'épandage d'engrais NP-NPK localisé en ligne au semis des cultures d'automne dans la limite de 10 U d'azote par ha)
	Epandage interdit de 20 jours avant destruction de la CIPAN, du couvert végétal en interculture ou la récolte de la culture dérobée jusqu'au 15/1 (dose d'apport limitée à 70 kg dN efficace/ha)
	Epandage autorisé jusqu'au stade grossissement des fruits soient 70 jours après la plantation pour les melons et 80 jours après la plantation pour les tomates d'industrie
	Epandage interdit du 1er Juillet jusqu'à 15 jours avant l'implantation de la CIPAN ou de la culture dérobée, et de 20 jours avant destruction de la CIPAN ou du couvert végétal en interculture ou la récolte de la culture dérobée et jusqu'au 31 Janvier (dose d'apport limitée à 70 kg dN efficace/ha)
	Epandage interdit sauf pour de la fertirrigation d'effluents peu chargés (dose d'apport limitée à 50 kg dN efficace/ha) * jusqu'au 15 juillet et, sur maïs irrigué, jusqu'à brunissement des oies du maïs
	Epandage interdit en zone d'extension du calendrier d'interdiction d'épandage (ne s'applique pas pour l'irrigation, pour les déjections rejetées par les animaux eux-mêmes, pour les cultures sous abris, pour les compléments nutritionnels foliaires et pour l'épandage d'engrais NP-NPK localisé en ligne au semis des cultures d'automne dans la limite de 10 U d'azote par ha) (1) sauf sur cultures implantées à l'automne, avant semis, et dans la limite de 50 kgN efficace/ha (2) sauf sur prairies implantées depuis plus de 6 mois hors luzerne pour les effluents d'élevage dans la limite de 50 kg N efficace / ha
	Epandage interdit sauf pour les effluents peu chargés (dans la limite de 20 kg dN efficace/ha)
	Epandage toléré avant l'implantation d'une culture dérobée sous réserve de l'établissement d'un calcul de fumure spécifique

